

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance extraordinaire du mercredi 13 mai 2026, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau (virtuel)	Président
M. Normand Sénéchal (virtuel)	Vice-Président
Mme Fannie Allard (virtuel)	
Mme Caroline Boucher (virtuel)	
Mme Sophie Charpentier (virtuel)	
Mme Marie-Josée Gosselin (virtuel)	
Mme Marie-Ève Laframboise (virtuel)	
Mme Stéphanie Leclerc (virtuel)	
M. Pascal Savard (virtuel)	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Nathalie Couturier (virtuel)	Directrice du service des ressources humaines
Mme Tam Mach (virtuel)	Directrice du service des ressources financières
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

M. Jordan Gince
Mme Véronique Menand
M. André Mongeau
M. Pierre-Luc Tremblay

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 03).

3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance

À la demande du président M. Martin Barbeau, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, de la présente séance extraordinaire.

4.0 Adoption de l'ordre du jour

575^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Fannie Allard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 6 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le mercredi 13 mai 2026 à 19 h à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026 (docs 5.0)
- 6.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 7.0 Période de questions – Public
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Direction générale (temps estimé : 10 minutes)
 - 9.1 Modification de la répartition de la clientèle (aires de desserte) des écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant – Adoption (docs 9.1)
- 10.0 Gouvernance (temps estimé : 1 minute)
 - 10.1 Planification du Comité de cooptation - Information
- 11.0 Service des ressources financières (temps estimé : 10 minutes)
 - 11.1 Amendement à la Politique relative à la perception des créances – Lancement en consultation (docs 11.1)
 - 11.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027, incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources – Amendé - Adoption (docs 11.2)
 - 11.3 Nomination d'un représentant autorisé à Revenu Québec – Entreprise pour le CSSL – Adoption (doc 11.3)
- 12.0 Service des ressources humaines (temps estimé : 10 minutes)
 - 12.1 Politique de reconnaissance du personnel – Lancement en consultation (docs 12.1)
- 13.0 Service du secrétariat général et des communications (temps estimé : 10 minutes)
 - 13.1 Politique sur l'intelligence artificielle - Lancement en consultation (docs 13.1)
- 14.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information
- 15.0 Affaires diverses
 - 15.1
- 16.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026

- Procès-verbal de la séance du 8 avril 2026

576^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Caroline Boucher :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026 avec la modification suivante à la page 1623 au 3^e paragraphe qui devrait se lire ainsi : Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, souligne que tout changement de point de chute ou de distance de marche devra faire l'objet d'une diffusion auprès des parents avant la rentrée scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande s'il y a un suivi relativement au Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Actes d'établissement.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, indique que le suivi sera fait par la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire lors de l'adoption prévue à la séance du conseil d'administration du 10 juin.

Arrivée de l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin.

(Incidence : Il est 19 h 08).

M. Barbeau demande si le calendrier scolaire 2027-2028 du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord a été adopté.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne ne pas détenir cette information.

7.0 Période de questions - Public

Madame Hélène Baësa, résidente de la municipalité de La Conception, demande si le Centre de services scolaire est conscient que la fermeture du Centre des Cimes de Mont-Tremblant aura des impacts directs sur les élèves, notamment sur la poursuite de leurs études, leur mode de vie, le temps consacré au transport ainsi que leur avenir.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que le Service de l'éducation des adultes, avec ses trois points de service, est déficitaire. On y compte environ 45 élèves inscrits pour 5 enseignants. À cela s'ajoute un taux d'absentéisme d'environ 45 % chez les élèves inscrits.

Bien que cette situation soit décevante, il n'est plus possible de financer ce déficit en puisant dans d'autres budgets, au détriment des services offerts aux autres élèves du CSSL. En fonction des ressources disponibles, le service devra être relocalisé au Centre de formation des Laurentides, au pavillon des Sommets, à Sainte-Agathe-des-Monts, afin de maintenir une offre de service adaptée et intéressante.

M. Tardif indique qu'il est vrai que le déplacement entraînera environ 23 minutes supplémentaires de transport. Toutefois, un service de transport gratuit sera offert avec des points de chute.

Il mentionne également qu'une visite des installations sera organisée et que les élèves seront agréablement surpris par la qualité des lieux. Ils pourront aussi évoluer dans des groupes plus complets, favorisant un meilleur climat d'apprentissage. De plus, un plus grand nombre d'élèves permettra d'offrir davantage de services sur place.

Mme Baësa indique comprendre que le regroupement permettra d'avoir davantage d'élèves au même endroit. Toutefois, elle souligne que certaines personnes du secteur de Mont-Tremblant consacrent déjà près d'une heure au transport et que l'augmentation du temps de déplacement pourrait entraîner du décrochage scolaire.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'avec les ressources disponibles, il n'est pas possible de réduire des services ailleurs afin de soutenir un milieu accueillant en moyenne de 20 à 25 élèves présents chaque semaine.

En conséquence, la décision a été prise de relocaliser les élèves afin d'offrir de meilleurs services grâce à une répartition plus efficace des ressources, et ce, malgré un temps de transport supplémentaire d'environ une vingtaine de minutes.

Mme Baësa demande s'il est exact que le nombre d'enseignants serait réduit de moitié.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il ne s'agit pas des données évoquées, mais précise qu'il n'était pas possible de maintenir un ratio d'un enseignant pour cinq élèves.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que ce changement est effectué avec l'accord du conseil d'administration.

Monsieur Simon de Montigny, résident de la municipalité de Val-David, explique que, lors d'une présentation tenue à l'école de Val-David, des prévisions de clientèle et des hypothèses avaient été formulées quant à l'utilisation des écoles de Val-David, en tenant pour acquis que la nouvelle école serait complétée en 2028.

Selon les projections établies à partir des données de recensement, les écoles devaient être utilisées au maximum de leur capacité.

Maintenant que le projet a été modifié et est passé de 24 à 16 classes, M. de Montigny demande si les élèves seront répartis dans d'autres établissements.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que le projet d'école, initialement prévu pour 18 classes, avait d'abord été bonifié puis approuvé pour 24 classes. Toutefois, malgré cette approbation initiale, une centaine de projets d'écoles ont ensuite été mis sur pause pour une durée indéterminée par les autorités gouvernementales.

Cette décision s'est accompagnée d'une demande d'optimisation visant à revoir la stratégie. Le projet a ainsi été ramené à une école de 16 classes, combinée à des travaux de rénovation au pavillon Lionel-Groulx de l'école Lionel-Groulx-Monseigneur-Bazinet, à Sainte-Agathe-des-Monts.

L'ajout de l'espace correspondant à ces huit classes, combiné aux locaux modulaires qui peuvent encore être utilisés à l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse, permettrait de répondre aux besoins de la clientèle.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que le projet initial a donc été modifié, mais qu'il pourrait être réalisé en deux phases. La première phase prévoit la construction d'une école de 16 classes, tandis que la deuxième phase demeure à confirmer par le gouvernement.

Il est également précisé que la construction sera conçue de manière à permettre l'ajout de classes supplémentaires dans une éventuelle deuxième phase.

M. Tardif mentionne que, selon les prévisions pour l'année en cours, 551 élèves étaient attendus, alors que 506 élèves sont réellement présents.

Cette situation s'explique notamment par le fait que certains enfants fréquentent maintenant l'école à la maison, des établissements privés ou le réseau anglophone.

Pour les prochaines années, les prévisions sont les suivantes :

- 553 élèves en 2026-2027

- 542 élèves en 2027-2028
- 547 élèves en 2028-2029
- 528 élèves en 2029-2030

Ainsi, selon les projections actuelles, une certaine stabilité de la clientèle est prévue au cours des prochaines années.

Arrivée de l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise.

(Incidence : Il est 19 h 23).

Monsieur Simon de Montigny indique qu'il sera pertinent de suivre l'évolution des données du recensement, puisqu'il y a constamment de nouveaux arrivants et que la situation peut évoluer.

M. Tardif précise que les prévisions ministérielles ainsi que les données fournies par la municipalité sont prises en considération.

8.0 Comité de parents

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, fait un compte rendu des rencontres du comité de parents tenues les 26 avril et 11 mai 2026. Lors de ces séances, des interventions du public ont porté sur les horaires bloqués au secondaire ainsi que sur l'absence de classes de maternelle 4 ans dans le secteur de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Rencontre du 26 avril 2026

M. Sénéchal indique que les sujets ci-dessous ont fait l'objet de discussion lors du comité de parents :

- Le lancement en consultation de la Politique sur le transport scolaire.
- La rentrée scolaire à l'École Au-Cœur-de-la-Nature.
- L'équité relative aux voyages scolaires.
- Les communications par courriel.
- Les modifications apportées au portail mParent.
- Le verrouillage automatique des sessions informatiques au Centre de services scolaire des Laurentides.
- Les enjeux liés au déneigement et aux blessures au Campus primaire Mont-Tremblant.
- Les travaux du comité environnement.
- L'absence de rencontre du comité de transport.
- Le spectacle de Louis-José Houde au profit de la Fondation pour la réussite des élèves du Centre de services scolaire des Laurentides.
- Les résolutions pour proposer certains membres du comité de parents pour des prix de la Fédération des comités de parents du Québec.

Rencontre du 11 mai 2026

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, fait état des sujets discutés à l'occasion du comité de parents s'étant tenu le 11 mai 2026.

- Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, est venu consulter le comité de parents relativement au Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Actes d'établissement.
- La désignation des parents au conseil d'administration et les distinctions relatives au deuxième tour.
- La tenue d'une rencontre à ce sujet avant le mois de juin.

- La Politique sur le transport scolaire et les contraintes budgétaires alors qu’une augmentation de 2,17 % des budgets en transport est jugée insuffisante pour négocier les nouveaux contrats.
- Les exceptions à l’application des critères habituels de la Politique sur le transport scolaire dans les zones jugées dangereuses.
- La technologie utilisée pour soutenir les enjeux de sécurité en transport scolaire.
- La consultation relative à la Politique sur le transport scolaire.
- Le suivi du Plan d’engagement vers la réussite et les cibles qui ne sont pas en voie d’être atteintes.
- Les compromis relatifs aux horaires bloqués proposés à l’école secondaire Curé-Mercure.
- Les courriels et les messages indésirables.
- La recommandation relative à l’adoption du Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Actes d’établissement.
- La désignation de Mme Marguarita Solis à titre de représentante du district au Cœur-du-Territoire au conseil d’administration.

9.0 DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 Modification de la répartition de la clientèle (aires de desserte) des écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

577^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU’en vertu de l’article 239 de la *Loi sur l’instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles et que si le nombre de demandes d’inscription dans une école excède sa capacité d’accueil, l’inscription se fait selon la *Politique sur les critères d’inscription des élèves*;

ATTENDU QUE selon lesdits critères d’inscription, chaque école est alimentée à partir de bassins (aires de desserte) pour tenir compte des effectifs scolaires sous réserve de critères d’inscription et des règles de transfert en vigueur;

ATTENDU le lancement en consultation d’aires de desserte modifiées pour les écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant pour le secteur du Lac-Tremblant-Nord en vertu de la 555^e résolution du conseil d’administration;

ATTENDU QU’il y a lieu d’envisager de redéfinir l’aire de desserte pour le secteur du Lac-Tremblant-Nord tel que proposé;

CONSIDÉRANT les avis favorables reçus du comité de parents et des conseils d’établissement des écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant et la recommandation du comité de consultation mis en place en vertu de la 554^e résolution du conseil d’administration en date du 11 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d’administration, M. Normand Sénéchal :

D’ADOPTER les nouvelles aires de desserte conformément au document de modification de la répartition de la clientèle (aires de desserte) des écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant, tel qu’il figure en annexe des présentes sous la cote CA577-26 afin que les nouvelles aires de desserte puissent être en vigueur dès l’adoption de la présente.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10.0 GOUVERNANCE

10.1 Planification du Comité de cooptation - *Information*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, explique le processus de désignation en précisant les modalités particulières du comité de cooptation qui se tiendra, le cas échéant, à l'occasion du conseil d'administration du 10 juin 2026.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Amendement à la Politique relative à la perception des créances – Lancement en consultation

La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, présente le projet de résolution et le document afférent.

L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, demande s'il est possible de prévoir des frais applicables aux chèques sans provision, à l'instar des municipalités qui facturent souvent environ 20 \$ dans de telles situations.

Mme Mach mentionne qu'il s'agit effectivement d'une possibilité et qu'une proposition pourrait être présentée à cet égard lors de l'adoption des amendements à la politique.

578^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'il existe au Centre de services scolaire des Laurentides une Politique relative à la perception des créances adoptée en vertu de la 103^e résolution du conseil des commissaires en date du 9 avril 2008;

ATTENDU QUE cette politique, en vigueur depuis plus de quinze ans, doit être révisée afin de tenir compte de l'évolution du contexte organisationnel, des pratiques de gestion financière et des exigences actuelles en matière de saine administration des fonds publics;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides souhaite se doter de mécanismes additionnels et structurés afin d'optimiser la perception de ses créances, notamment par l'introduction, lorsque requis, des services d'une agence de recouvrement;

ATTENDU QUE ces modifications visent à améliorer l'efficacité des processus de recouvrement, à réduire les créances irrécouvrables et à assurer une gestion rigoureuse et équitable des comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement de la présente politique doit faire l'objet de consultations auprès du Comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

DE LANCER EN CONSULTATION la Politique relative à la perception des créances, telle que jointe sous la cote CA578-26, afin d'amorcer le processus de consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027, incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources – Amendé – Adoption

La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, présente le projet de résolution. Celle-ci explique que le comité consultatif de gestion a recommandé l'adoption du document tel que présenté.

Néanmoins, à la suite de la consultation tenue au comité consultatif de gestion, une modification de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) a été effectuée par le ministère de l'Éducation. Cette modification entraîne la nécessité d'amender le document adopté par le conseil d'administration par la 564^e résolution en date du 8 avril 2026.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande des précisions relativement aux points 1.7 et 1.8 du document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027, incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources ».

Mme Mach fournit les précisions demandées.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, souligne être étonné de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) de l'école de la Montagne comparativement à celui de l'école primaire de la Vallée qui ont respectivement un IMSE de 6 et de 3.

Certains membres échangent ensuite au sujet de l'IMSE.

579^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, selon lequel le Centre de services scolaire doit adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources portant sur la répartition équitable des ressources financières du Centre de services scolaire;

ATTENDU QU'il est requis d'obtenir une adoption afin de répondre aux besoins organisationnels;

ATTENDU QUE la consultation auprès du comité consultatif de gestion a été effectuée et que le comité a recommandé son adoption sans modification;

ATTENDU QUE le document a été mis à jour subséquemment afin de tenir compte d'une mise à jour des IMSE par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE le document adopté en vertu de la 564^e résolution du conseil d'administration en date du 8 avril 2026 doit être amendé en raison de ce changement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'ADOPTER le document amendé « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources » tel qu'il apparaît au document annexé CA579-26, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Nomination d'un représentant autorisé à Revenu Québec – Entreprise pour le CSSL – Adoption

La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, présente le projet de résolution.

580^e RÉSOLUTION :

NEQ : 8831849920

ATTENDU QU'un représentant doit être nommé par le conseil d'administration afin d'être autorisé;

- à inscrire le Centre de services scolaire des Laurentides aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription du Centre de services scolaire des Laurentides à clicSÉCUR;
- à gérer l'inscription de l'organisme à « Mon dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant

le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne). IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard : DE NOMMER madame Tam Mach, directrice du service des ressources financières, à titre de représentante autorisée à Revenu Québec- Entreprise pour le compte du Centre de services scolaire des Laurentides. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
--

12.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12.1 Politique de reconnaissance du personnel – <i>Lancement en consultation</i> La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, présente le projet de résolution. Elle indique que le projet a fait l'objet d'une préconsultation auprès du comité des ressources humaines du conseil d'administration ainsi qu'auprès de différentes personnes au sein de l'organisation. Mme Couturier mentionne également souhaiter que cette politique constitue un levier de reconnaissance et soutienne les pratiques quotidiennes. Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, souligne que la présentation effectuée au comité des ressources humaines a été constructive et enrichissante. L'administrateur, M. Pascal Savard, appuie les propos de M. Sénéchal. L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, mentionne qu'il existe une contradiction entre les périodes de reconnaissance proposées dans la politique et que celles-ci devraient être harmonisées. La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, précise que les incohérences seront corrigées en vue de l'adoption de la politique. 581^e RÉOLUTION : ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance du personnel vise à instaurer, au sein du Centre de services scolaire des Laurentides, une culture organisationnelle durable de reconnaissance, ancrée dans les pratiques quotidiennes, les initiatives collectives et les actions institutionnelles; ATTENDU QUE la reconnaissance du personnel est un levier de mobilisation et de bien-être collectif, qui contribue directement à la réussite éducative des élèves et au climat de travail positif; ATTENDU QU'en amont à l'adoption d'une politique, le Comité consultatif de gestion (CCG) doit être consulté; CONSIDÉRANT QUE la politique s'inscrit dans les cadres légaux et conventionnels suivants : • loi sur l'instruction publique (RLRQ, c.1-13.3); • loi sur les normes du travail (RLRQ, c. N-1.1); • loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1); • les conventions collectives en vigueur pour les divers corps d'emploi; • les valeurs et orientations stratégiques du Centre de services scolaire. IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin : D'ADOPTER aux fins de lancement en consultation la politique de reconnaissance du personnel, tel que jointe en annexe des présentes sous la cote CA581-26, pour en faire partie intégrante. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
--

13.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

13.1 Politique sur l'intelligence artificielle - *Lancement en consultation*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente la politique ainsi que le projet de résolution.

L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, indique trouver la politique intéressante, notamment en raison de l'importance accordée à la prévention des biais pouvant découler de l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Mme Charpentier souligne également qu'il est important que l'utilisation de l'intelligence artificielle ne permette pas la prise de décisions automatisées sans contrôle humain.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, précise qu'il s'agit effectivement d'un principe important qui se retrouve à la section 9.2 de la politique portant sur les usages interdits.

L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, mentionne qu'il peut être intéressant d'utiliser l'intelligence artificielle à titre de validation.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande quel sera le rôle du conseil d'administration dans le suivi de l'évolution et des modifications liées à l'intelligence artificielle.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, précise que le comité de gouvernance de l'intelligence artificielle, qui sera mis en place par la direction générale, aura un rôle de suivi. Il ajoute que, ponctuellement, le conseil d'administration sera appelé à adopter des amendements à la politique, notamment sur recommandation de ce comité.

582^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE les centres de services scolaires ont reçu le 16 décembre 2025 une correspondance du sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation leur demandant de respecter l'Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics (arrêté 2025-02) du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) ainsi que la nouvelle indication d'application, prévoyant les mesures applicables lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG), est entrée en vigueur le 5 décembre 2025 (IA-RI-2025-003-OP);

ATTENDU QU'afin de réaliser ce qui est demandé, un encadrement de l'intelligence artificielle doit être mis en place pour juin 2026 par le Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE le Comité d'accès à l'information a élaboré la Politique relative à la gouvernance de l'intelligence artificielle générative répondant aux exigences précitées en se basant sur différents modèles partagés par d'autres centres de services scolaires notamment par le biais de la Fédération des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE la politique élaborée a été modifiée et adaptée afin de répondre aux besoins et aux réalités du Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE la politique a également été présentée et discutée au Comité de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation des directions du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire et du secrétariat général et des communications;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin :

D'ADOPTER aux fins de lancement en consultation la Politique relative à la gouvernance de l'intelligence artificielle générative jointe en annexe des présentes sous la cote CA582-26, pour en faire partie intégrante;

La politique sera lancée en consultation auprès du comité consultatif de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Le rapport d'activités de la direction générale a été transmis au conseil d'administration.
Il n'y a aucune question des administrateurs.

15.0 Affaires diverses

Aucun sujet.

16.0 Levée de la séance

583^e RÉSOLUTION :
IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.
(Incidence : Il est 20 h 07).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

